Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251220A-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-20a

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Fanny DELVALLEE donne pouvoir à Laetitia MORRIN
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

***

20. Vote des Budgets primitifs 2026 :

Rapporteur : Madame Nelly MORO, Adjointe au Maire en charge des finances, de la vie économique et agriculture

Pièces annexes : Tableau des budgets primitifs détaillés 2026

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251220A-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Les budgets prévisionnels sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

a) Budget Principal :

Le budget primitif pour l'année 2026 pour le budget principal de la Ville est proposé aux montants suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 725 000, 00 €	8 725 000, 00 €
Investissement	2 051 000, 00 €	2 051 000, 00 €

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 27 Novembre 2025 ;

Rappelant que le budget primitif doit être voté à la majorité absolue des suffrages exprimés (les abstentions et votes blancs n'entrant pas en compte pour le calcul des suffrages exprimés).

Le Conseil Municipal :

- **Constate** que le nombre de suffrages "pour" ne constitue pas la majorité absolue des suffrages exprimés (12 « pour », 13 « contre » sur 25 suffrages exprimés).
- **Rejette** le budget primitif pour l'exercice 2026.

Le projet de budget primitif devra être retravaillé et soumis à un nouveau vote, dans le respect des délais fixés par les articles du CGCT relatifs au vote budgétaire.

(Les délibérations sur le vote des budgets annexes ne sont pas soumises au vote).

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.